

COTISATIONS + LICENCES (avec assurance option O) + FORFAIT MATERIEL

ESCRIME SPORTIVE

4 à 6 ans né(e) en 2018 et après	7 à 8 ans né(e) en 2017 et 2016	9 à 12 ans né(e) de 2015 à 2012	13 à 18 ans né(e) de 2011 à 2006	+ de 18 ans né(e) à partir de 2005
210 € (dont 30,30 € licence FFE et 35,00 € forfait matériel) (90€ + 60€ + 60€)	285€ (dont 53,40 € licence FFE et 35,00 € forfait matériel) (131€ + 77€ + 77€)	285 € (dont 66,90 € licence FFE et 35,00 € forfait matériel) (141€ + 72€ + 72€)	305 € (dont 66,90 € licence FFE et 35,00 € forfait matériel) (145€ + 80€ + 80€)	335 € (dont 66,90 € licence FFE et 35,00 € forfait matériel) (157€ + 89€ + 89€)

ESCRIME ARTISTIQUE : l'option est incluse dans la cotisation (1 séance/semaine)

OPTION PENTATHLON LASER RUN	OPTION PENTATHLON NATATION
Sans adhésion escrime 125 € (dont 25 € licence FFPM et 35,00 € forfait matériel)	Avec adhésion escrime 60 € (dont 25 € licence FFPM)
Surcoût : à déterminer en fonction des tarifs du centre nautique	

Pour le matériel prêté : une caution vous sera demandée (chèque de 250,00 € non encaissé à l'ordre du Club)

TOTAL COTISATIONS :	€
LIVRET DE FORMATION :	+ 7,00 €
COTISATION MEMBRE PASSIF :	+ 50,00 €
GANT (1)	+ 30,00 €
DEDUCTION PASS'SPORT (2) :	- 50,00 €
TOTAL GENERAL	€

- 1) L'achat d'un gant d'escrime est obligatoire dès la première année de pratique pour raisons d'hygiène et de sécurité. Une commande groupée sera faite par le club dès la fin des inscriptions.
- 2) Le dispositif du Pass'Sport est reconduit pour la saison 2023/2024 pour favoriser l'inscription d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif. Toutes les informations sur www.pass.sports.gouv.fr Lors de l'inscription et sur présentation du code la déduction de 50,00 € sera immédiatement appliquée.

Le forfait matériel ouvre droit à l'emprunt du matériel disponible au club pour les entraînements et la compétition pour l'escrime sportive, l'escrime artistique et le laser-run.

Je déclare exacts les renseignements que j'ai indiqués dans ce dossier d'inscription et je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance de la licence FFE.

J'ai pris connaissance des conditions concernant le bénévolat et je souhaite être :

membre actif du club et je fais **un chèque de caution de 50,00 €** qui ne sera pas encaissé si les heures de bénévolat sont effectuées.

membre passif du club et je m'acquitte **de la cotisation de 50,00 €** qui sera encaissé avec l'inscription.

La signature implique l'adhésion à l'association avec acceptation du règlement intérieur (copie jointe au dossier d'inscription) et des statuts du CESL (copie délivrée sur demande ou consultable au club).

Fait à Le

Signature du licencié ou du responsable légal



CLUB D'ESCRIME DE SAVERNE «LA LICORNE»

Labellisé « Ecole française d'escrime »

Association inscrite au registre des associations et agréée par la Ligue d'Esgrime d'Alsace

N° SIREN : 453 052 904 N° d'agrément jeunesse et sport : 67S820 - Label FFE - Ecole Française d'Esgrime

Label égalité des chances - Label nouvelles pratiques - Label Sport Santé



CONDITIONS DE PAIEMENT :

Réduction de 20,00 € sur la cotisation du deuxième inscrit par famille et les suivants.

Tout adhérent parrainant un nouvel inscrit bénéficie d'une réduction de 20,00 €. Le parrain doit avoir au moins un an d'ancienneté au club. Le nombre de parrainages est limité à deux.

Règlement exclusivement par chèque à l'ordre du **Club d'Esgrime de Saverne « La Licorne »**.

Le paiement peut se faire **en trois fois, soit un chèque par mois**.

Après inscription, la cotisation est due à l'année (sauf problème médical).

Avant inscription, DEUX ESSAIS GRATUITS ET SANS ENGAGEMENT SONT OFFERTS.

COMMENT LE CLUB INVESTIT AUPRES DE VOUS :

Le club rachète le matériel en bon état, tout en acceptant les dons.

La formation d'arbitre est prise en charge par le club qui double les vacations payées à l'arbitre admis par la ligue lors de son arbitrage en compétition.

Pour le bénévole : Le club vous forme pour l'encadrement ou pour la réparation de matériel par exemple (VAE)

CERTIFICAT MEDICAL :

Pour les mineurs :

L'arrêté du 7 mai 2021 a mis en place une attestation en remplacement du certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence.

Cette attestation de santé devra être signée par les personnes exerçant l'autorité parentale. Celle-ci précise que l'enfant a bien répondu par la négative à l'ensemble des éléments du questionnaire de santé. Elle devra être présentée à l'association lors de la prise de licence et conservée par celle-ci.

La production du certificat médical demeure toutefois obligatoire lorsqu'au moins une des réponses au questionnaire de santé du mineur est OUI.

Pour les majeurs :

- Pour une nouvelle inscription un certificat médical de non contre-indication pour l'ensemble des activités avec la mention « en compétition » devra être fourni (validité : 3 ans).

- Pour un renouvellement de licence de moins de 3 ans, pas besoin de fournir un nouveau certificat, veuillez simplement remplir l'auto-questionnaire de santé obligatoire (Cerfa N°15699*01) et attester que vous avez répondu non à toutes les questions.

La production du certificat médical demeure toutefois obligatoire lorsqu'au moins une des réponses au questionnaire de santé est OUI.

A partir de 65 ans : Un certificat médical doit être présentée tous les ans.

DONNEES PERSONNELLES ET AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES :

En autorisant le club à vous photographier et vous filmer ou à photographier et filmer le mineur vous acceptez l'utilisation et l'exploitation non commerciale de votre image ou de l'image du mineur dans le cadre de la promotion de l'association, la diffusion des résultats sportifs et des manifestations opérées dans le cadre de l'association, notamment sur le site internet et la page Facebook du club, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence de quoi, vous renoncez expressément à vous prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » qui trouverait son origine dans l'exploitation de votre image ou de l'image du mineur dans le cadre précité.

En tout état de cause, vous prenez note que le Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » recueille, dans le cadre et pour les besoins de l'adhésion de son membre, des données à caractère personnel qui le concernent. Ces données font l'objet d'un stockage, d'une conservation et d'un traitement informatique, dans le cadre légal, ce que vous reconnaissez. Cet enregistrement et ce traitement informatique sont uniquement destinés à permettre l'adhésion et le fonctionnement du club et de ses activités. Les données sont exclusivement destinées à l'usage du Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » de la Fédération Française d'Escrime et de ses organismes délégués, et ne seront diffusés qu'à eux et aux autorités pouvant légalement y avoir accès et qui les réclameraient. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression aux informations qui concernent vous et le membre de l'association, que vous pouvez exercer en adressant un courrier ou un courriel au Club d'Escrime de Saverne « La Licorne ». Ce traitement informatique est soumis à la loi française. En cas d'opposition au traitement des données, aucune adhésion au Club d'Escrime de Saverne « La Licorne » ne pourra être effectuée.

LIEU ET HORAIRES D'ENTRAINEMENT

**Lieu : Cosec des Sources II 10 rue Sainte-Marie 67700 SAVERNE
(entrée par la rue Sainte-Odile)**

ESCRIME :

Mercredi : (avec Mickaël ORLUC Maître d'armes)

Débutants : de 13H30 à 15H00

Adultes et grands jeunes : de 15H00 à 16H30

Mardi de 18H00 à 20H00 à OTTERSWILLER : renforcement musculaire (en fonction du nombre de participants)

Jeudi de 18H00 à 20H00 à OTTERSWILLER : nouveau créneau escrime (en fonction du nombre de participants)

Vendredi : (avec Mickaël ORLUC Maître d'armes)

Leçons : de 18H00 à 18H30

Adultes et grands jeunes : de 18H30 à 20H30

Escrime artistique : de 20H30 à 22H00 (initiation et perfectionnement)

LASER-RUN :

Mercredi : de 14H00 à 15H00 et de 15H00 à 16H00 : selon âge et niveau

Vendredi : de 18H00 à 19H00

Notre club est soutenu par :

